

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Reconquête de la qualité des eaux »

Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2010 (9h30 – Meyzieu)

ORDRE DU JOUR

- **INVENTAIRE SUBSTANCES DANGEREUSES**

État d'avancement de l'étude et premières propositions de pistes d'actions (Benjamin MENNESSIER – BURGEAP)

- **DIAGNOSTIC DES REJETS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE MEYZIEU**

Information sur la démarche et la méthodologie (Mallorie VALET et Sara MALLEVAL- GRAND LYON)

PRÉSENTS

Monsieur Michel FORISSIER
Conseiller communautaire au Grand Lyon,
Maire de Meyzieu

Monsieur Paul COSTE
Conseiller communautaire au Grand Lyon,
Conseiller à Corbas

Monsieur Luc DEGENEVE
Conseiller municipal à Jons

Monsieur Christian BARDIN Grand Parc Miribel

Madame Anne PERRISSIN Grand Lyon

Monsieur Sara MALLAVAL Grand Lyon

Madame Mallorie VALET Grand Lyon

Monsieur Bernard MICHELLON Agence de l'Eau

Monsieur Philippe MARY AGENCE URBANISME

Monsieur Jean-Louis LINOSSIER ACER

Madame Micheline DESSEIGNE ACER

Madame Véronique STARC APORA

Monsieur Rémy PETIOT CAEL

Monsieur Daniel DARY Aéroports de Lyon

Monsieur Laurent VERNAY DREAL

Monsieur Patrick MARZIN DREAL

Monsieur Pierre POMINI ARS

Monsieur Aurélien MERLOT ONEMA

Monsieur Benjamin MENNESSIER BURGEAP

Monsieur Sylvain PETIT BURGEAP

Madame Claudie BRIAND-PONZETTO SAGE

Madame Micheline DESSEIGNE ACER

EXCUSES

Madame Cécile PAYEN Région Rhône Alpes

Madame Anne Jammes DDPP

Monsieur Thomas DEVILLERS DREAL – UT 69

Monsieur Benoît BOUCHER APORA

INTRODUCTION

M. Michel FORISSIER, président de la commission thématique, accueille les participants et ouvre la séance. Il rappelle que la commission thématique se consacre aux objectifs et actions inscrits dans le document SAGE relatifs à la reconquête et à la préservation de la qualité des eaux. Elle est aujourd'hui consacrée aux rejets industriels.

La réunion s'organise en deux temps successifs :

-l'inventaire des activités utilisant des substances dangereuses

Action pilotée par l'équipe du SAGE pour la CLE et confiée à un prestataire, le cabinet d'études BURGEAP

-le diagnostic des rejets dans la zone industrielle de Meyzieu

Action pilotée et réalisée par le GRAND LYON

Il propose de faire un rapide tour de table puis donne la parole à Claudie BRIAND-PONZETTO.

1. INVENTAIRE SUBSTANCES DANGEREUSES

1.1 Contexte et déroulement de l'étude (Claudie BRIAND-PONZETTO)

L'étude répond à l'action 12 du document SAGE : « inventorier les activités utilisant des substances industrielles dangereuses » pour « créer un inventaire des activités artisanales, commerciales et industrielles utilisant des substances dangereuses : solvants chlorés et autres produits » (extrait du PAGD du SAGE).

L'objectif de cette action est double. Il s'agit :

- de sensibiliser les petites entreprises (non soumises ou soumises à déclaration) pour améliorer les pratiques liées à l'utilisation de produits contenant des substances dangereuses (ou substances émergentes) afin de limiter les rejets de ces substances dans les eaux
- d'établir un inventaire de l'utilisation de ces substances par les entreprises.

Elle est en lien avec :

L'action 8 : établir un état des lieux des pollutions aux solvants chlorés

L'action 20 : mieux gérer les déchets et substances industrielles dangereuses

Dans un premier temps, l'action 8 a été fondue dans cet inventaire.

L'étude se déroule en trois phases :

Phase 1 : inventaires des activités, des substances et des entreprises (basés sur des études et données existantes) / mettre en évidence des liens entre les activités et les substances utilisées / identifier les sources de pollutions potentielles / identifier les entreprises à enquêter

Phase 2 : visite de l'échantillon d'entreprises sélectionnées / compléter les informations bibliographiques

Phase 3 : analyse du risque de pollution / mise en relation avec les enquêtes réalisées sur le terrain / identification des zones sensibles où mener des actions de sensibilisation / identifier et hiérarchiser les actions à mener

Pour mémoire, cette étude a fait l'objet d'une première communication en CT « qualité » du 26 octobre 2010. La phase 1 était alors en cours.

1.2 État d'avancement de l'étude (Benjamin MENNESSIER- BURGEAP)

1.2.1. Rappel des conclusions de la phase 1 :

Pour ce qui concerne le choix des substances dangereuses, la liste des 252 substances dangereuses et des 13 substances émergentes a été analysée.

Pour ce qui concerne les activités, **41 activités** ont été répertoriées sur le secteur de l'Est lyonnais et 4000 entreprises (non soumises à autorisation au titre des ICPE).

L'objet des visites est d'établir des correspondances entre activités et substances utilisées, entre activités et rejets, entre produits et substances.

Un premier échantillonnage de 350 visites a été proposé puis validé en GT du 3 février 2011. Suite aux difficultés rencontrées un deuxième échantillonnage de 140 visites a été proposé puis validé le 03 août 2011.

L'organisation des visites de site a été réalisée de la façon suivante :

- Le porte à porte
- L'envoi de courriers d'introduction cosignés par le président de la CLE et les présidents de la CMA et de la CCI ; ces courriers étaient accompagnés de plaquettes d'information. Ces courriers ont ensuite été suivis de phoning pour la prise de rendez vous.
- Des prises de contact directement par téléphone.

Ceci a conduit à l'envoi de plus de 650 courriers, à plus de 600 appels téléphoniques et a abouti à la réalisation de **110 visites**.

Remarques de la commission

P. COSTE : ces visites auraient pu être faites conjointement avec les services de contrôle de la DREAL, ce qui aurait sans doute permis d'en effectuer davantage.

P. MARZIN : votre proposition se heurte à un problème de moyens. En terme de contrôles, nous nous concentrons aujourd'hui sur les établissements soumis à autorisation. Pour ce qui concerne les établissements soumis à déclaration, nous n'intervenons que sur plainte. Je vous rappelle qu'au niveau national, il a été identifié 60000 installations soumises à autorisation et environ 600000 soumises à déclaration.

R. PETIOT : nous voyons bien là les limites entre une multitude de textes et les pouvoirs de vérification. Parfois, à l'occasion d'accidents, on se rend compte à quel point les textes sont méconnus.

M. FORISSIER : je pense qu'il ne faut pas avoir une idée catastrophique de la situation. Notre rôle n'est pas d'apporter uniquement des prescriptions mais aussi de proposer des solutions. Nous ne disposons pas de pouvoir de police. Les entreprises sont conscientes que l'image véhiculée par une prise en considération des enjeux environnementaux est un excellent axe de communication. Le souci des rejets se situe plutôt au niveau des entreprises localisées de façon diffuse dans les villes car dans les zones d'activités, les solutions existent. Il faut noter que les catastrophes se produisent aussi dans des lieux contrôlés. Avez-vous fait des démarches auprès des associations d'industriels ?

B. MENNESSIER : cela a été fait notamment au niveau des syndicats.

M. FORISSIER : on sera beaucoup plus efficace si l'on passe par leurs réseaux.

D. DARY : avez-vous demandé aux entreprises si elles sont engagées dans une démarche ISO 14001 ?

B. MENNESSIER : la question était intégrée au questionnaire et on peut lire les réponses obtenues sur la fiche d'activités.

1.2.2. Bilan des investigations de la phase 2 :

Un tableau remis en séance donne quelques chiffres sur les entreprises contactées et visitées.

Aucune visite n'a pu être réalisée pour les **neuf sous activités** suivantes :

- Industrie du traitement des cuirs et des peaux
- Plâtrerie (à noter aucune donnée bibliographique pour ce secteur)
- Travaux publics (à noter aucune donnée bibliographique pour ce secteur)
- Chaudronnerie (à noter aucune donnée bibliographique pour ce secteur)
- Industrie de la métallurgie
- Boulangerie
- Boucherie
- Laboratoire d'analyses médicales
- Industrie de traitement du déchet, centre de transfert, tri

Pour **19 sous activités**, le **nombre de visites** prévu lors du deuxième échantillonnage a été **atteint**.

Pour **12 sous activités**, **une visite au moins** a pu être réalisée mais le nombre de visites est **inférieur** à l'objectif fixé lors du deuxième échantillonnage.

Pour **2 sous activités**, **aucune visite** n'était prévue car il était question de **recupérer les informations** récoltées par l'étude menée par la CCI de Marseille ; il s'agit des soins corporels et de la restauration.

Pour compléter les informations recueillies lors des visites, les 18 fédérations et syndicats professionnels ont été contactés et 7 ont répondu favorablement à la demande.

En conclusion, **110 visites ont eu lieu et 7 entretiens** avec les syndicats professionnels ou fédérations professionnelles.

1.2.3. Rendus prévus de l'étude

Les 5 objectifs visés par l'étude sont les suivants :

1. Améliorer les connaissances sur les produits utilisés par secteurs d'activités et pratiques associées
2. Sensibiliser les entreprises visitées
3. Fournir une base de données aux entreprises
4. Faire un état des lieux des pratiques à l'échelle du territoire
5. Faire un état des lieux sur l'utilisation des solvants chlorés.

Objectif 1 : une fiche par activité sera produite. Ces fiches permettent :

- Une synthèse des investigations et données disponibles et/ou collectées
- La mise en avant des points positifs et négatifs
- Une évaluation du risque par secteur d'activité
- Une vision de la présence et de l'implantation de la sous activité sur le territoire.

Objectif 2 : en fin d'étude un envoi sera fait aux entreprises visitées. Il comprendra :

- Le questionnaire rempli pour leur site
- La fiche activité les concernant.

Objectif 3 : une base de données sera établie. Elle reprendra les informations récoltées au cours des visites et permet ainsi d'avoir une vision globale des pratiques des entreprises. Toutefois, elle sera rendue anonyme pour toute diffusion.

Objectif 4 : un état des lieux des pratiques à l'échelle du territoire sera effectué. Il s'agira en fait de pourcentages et statistiques simples.

Objectif 5 : un état des lieux sur l'utilisation des solvants chlorés est produit sous forme cartographique. La carte localise les pressions correspondantes au nombre de sites par commune manipulant potentiellement un solvant chloré.

1.2.4. Premiers axes de plans d'actions :

Deux types d'actions sont proposés:

- Des actions de sensibilisation générale : 15 axes, sensibilisation à réaliser lors de réunions sur le périmètre de ZI ou ZA, envoi de courriers
- Des actions par activité qui prennent en compte : les aides financières disponibles et le matériel disponible.

Ces actions devront ensuite être hiérarchisées par activité.

Remarques de la commission

A.PERRISSIN : lorsque vous mentionnez que les rejets ont lieu dans des réseaux collectifs, l'information mérite d'être précisée quant à la nature du réseau : réseau eaux usées, unitaires ou pluvial.

B.MICHELLON : Cette distinction est en effet importante. Dans le secteur, l'exutoire du réseau d'eaux pluviales est la nappe alors que l'exutoire final des eaux usées est le Rhône.

R.PETIOT : en cas de présence de décanteurs, a-t-on les informations sur leur entretien ?

B.MENNESSIER : nous disposons de ces éléments dans les questionnaires de visite.

M.FORISSIER : a-t-on des informations sur un historique d'incidents dans l'entreprise ?

B.MENNESSIER : non, cette question n'a pas été posée.

M.FORISSIER : cet élément aurait été intéressant, on tire en effet souvent beaucoup d'enseignements des expériences passées.

P.MARZIN : pouvez-vous nous fournir la grille d'appréciation globale du risque que vous avez utilisée ?

C.BRIAND-PONZETTO : elle sera jointe au compte rendu.

L.VERNAY : dans l'échantillonnage initial, il aurait été intéressant de prévoir au moins une visite par type d'activité.

B.MENNESSIER : nous partageons votre point de vue, cependant la réalisation des visites n'a pas été toujours possible (refus).

L.VERNAY : *il faudrait visiter des restaurations et des activités de soins.*

JL.LINOSSIER : *ne peut-on conclure aussi à partir d'éléments recueillis sur d'autres départements ?*

B.MENNESSIER : Nous disposons de données d'une étude réalisée par la CCI de Marseille et nous croiserons les données issues de nos visites avec leurs données.

M.FORISSIER : il est primordial de connaître le mode d'utilisation des produits contenant des substances dangereuses et leur mode de stockage. Cette évaluation est intéressante dans les zones diffuses, où les démarches collectives sont moins développées. Il serait intéressant de faire connaître les bonnes pratiques en la matière à partir des observations recueillies.

P.COSTE : a-t-on visité des supermarchés ?

B.MENNESSIER : oui, ils font partie de l'activité des IAA (Industries Agro Alimentaires).

P.COSTE : j'ai eu l'occasion de visiter un supermarché et ai été frappé par les importants stockages, qui peuvent être des sources de problème de sécurité.

M. FORISSIER : les questions de sécurité sont à régler dans le cadre des commissions de sécurité. Aujourd'hui, chez les distributeurs, on assiste de plus en plus à la gestion de stocks en flux tendus. Une des conséquences est un stockage non réfléchi et quelque peu hasardeux.

R.PETIOT : en effet, on constate régulièrement des stockages dangereux dans les halls d'entrée.

M.FORISSIER : ces questions de sécurité dans des lieux recevant du public relèvent de la police du maire.

A.PERRISSIN : il y a lieu de prendre en compte Villeurbanne dans l'enquête.

B.MENNESSIER : oui, ce sera fait.

JL.LINOSSIER : les solvants chlorés sont interdits depuis longtemps, je m'étonne que l'on en trouve encore.

M.FORISSIER : il faut peut être étudier la durée du stockage du produit, ceci peut être une explication.

JL.LINOSSIER : Il s'agit d'un produit très stable. Dans les dossiers des entreprises, il doit exister des informations là-dessus.

R.PETIOT : Concrètement, les entreprises en utilisent encore.

B.MENNESSIER : nous n'avons constaté la présence de solvants chlorés que pour une seule des entreprises visitées.

P.COSTE : une question par rapport aux pistes d'actions proposées : comment fait on pour réaliser les tests d'étanchéité lorsque la cuve n'est pas vide ?

R.PETIOT : n'y-t-il pas lieu de rappeler la réglementation générale et se rapprocher à cet effet de la DREAL ?

P.MARZIN : En effet, nous disposons déjà d'un éventail de prescriptions qui pourraient être reprises pour les activités non soumises à autorisation au titre des ICPE. Je remarque des propositions intéressantes comme l'interdiction des simples parois, les systèmes de détection de fuites, un contrôle d'étanchéité tous les 5 ans qui permettra également de vérifier l'état de la corrosion. Aujourd'hui, pour les ICPE il y a obligation de double paroi avec détection de fuites.

D.DARY : il y a lieu de fournir votre tableau de notation. Celui-ci est-il définitif ? Les aspects opérationnels doivent également être recherchés.

En conclusion, les résultats de l'étude seront présentés lors de la prochaine commission thématique à fixer début 2012. D'ici là, le bureau d'étude doit finaliser les différents rendus attendus qui seront présentés préalablement en GT au mois de décembre 2011.

Il faudra aussi s'interroger sur le format de communication à mettre en place sur cette action auprès des entreprises.

De plus régulièrement des retours de l'inventaire RSDE engagé par la DREAL sera fait en commission thématique pour donner à la commission une vision globale sur les substances dangereuses.

2. REJETS INDUSTRIELS : OPERATIONS COLLECTIVES SUR LA ZI DE MEYZIEU

2.1 Contexte de l'étude (Mallorie VALET et Sara MALLAVAL du GRAND LYON)

L'étude s'inscrit dans une démarche partenariale entre la direction de l'eau du GRAND Lyon et l'Agence de l'eau RMC.

Le contexte réglementaire est le suivant :

- La directive 2000/60 CE visant le bon état écologique et chimique des masses d'eau à l'horizon 2015
- Le 9^{ème} programme de l'AE RMC fixant comme orientations la réduction des pollutions dispersées toxiques au niveau des grandes agglomérations.

Le contexte sur la ZI de Meyzieu est le suivant :

- 120 établissements recensés lors Autorisation ICPE
- Eaux usées traitées à la STEP de Jonage
- Exutoire des eaux pluviales : canal de Jonage
- ZI située dans périmètre du SAGE de l'Est lyonnais et dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de la Garenne.

Le contexte réglementaire sur le périmètre de Meyzieu est :

- L'obligation de raccordement des eaux pluviales suivant l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2003.
- L'application de normes de rejets eaux pluviales suivant l'arrêté préfectoral du 31 août 2004.
- L'application de normes de rejets des eaux usées non domestiques.

2.2 Objectifs et actions du GRAND LYON (Mallorie VALET et Sara MALLAVAL du GRAND LYON)

Les objectifs sont :

- Rechercher les substances dangereuses prioritaires
- Vérifier la conformité des branchements des eaux pluviales et usées
- Inciter les entreprises à réaliser les études et les travaux de mise en conformité
- Promouvoir des bonnes pratiques
- Instruire et mettre à jour les dossiers d'autorisation et de rejet dans les réseaux d'assainissement.

Les actions du Grand Lyon sont

- L'élaboration d'une plaquette de communication
- La réalisation des pré diagnostics basés sur un questionnaire type
- La création d'un outil informatique
- Le suivi de la mise en conformité des branchements.

Les actions de l'AE RMC sont :

L'aide à l'élimination des déchets dangereux sur la ZI de Meyzieu

L'instruction des demandes d'aide (programme d'aides jusqu'en 2012).

La procédure suivie est la suivante :

1. Envoi d'un courrier
2. Prise de rendez vous téléphonique
3. Compte rendu interne de visite et courrier de relances pour informations complémentaires
4. Saisie des données dans l'outil informatique
5. Établissement d'une fiche de synthèse par établissement
6. Rendus à l'AE RMC et à l'établissement.

Remarques de la commission :

P. COSTE : avez-vous eu des refus de visite ?

M.VALLET : non, car nous nous situons dans le cadre d'une autorisation de raccordement existante ou à établir.

R.PETIOT : quel lien est établi avec les avis requis en matière de permis de construire ?

M.VALLET : les services sont associés. Nous rédigeons une convention provisoire.

B.MICHELON : j'attire l'attention de la commission : ici nous recherchons l'exhaustivité des visites ce qui n'est pas le cas de l'étude du SAGE.

R.PETIOT : Préalablement à l'implantation de cette ZI, il y avait sur ce site de nombreuses industries.

S. MALAVAL : Il y a eu sur La ZI un cas de dépollution. Le Grand Lyon ne procède pas à des analyses de sols. Il existe un inventaire des sols pollués.

M.VALLET : La volonté du GRAND Lyon sur ce site est aussi de supprimer les puits perdus existants.

Jl. LINOSSIER : Dans le cas où les déchets sont évacués par l'entreprise, vérifiez vous quel a été le débouché final ?

S. MALAVAL : nous demandons les bordereaux d'élimination. A noter qu'un contrôleur du Grand Lyon passe une fois par an sur chaque site.

R.PETIOT : ces filières font également partie des entreprises contrôlées par la DREAL.

P.MARZIN : En effet, ces entreprises font l'objet de contrôles périodiques sachant qu'elles doivent fournir un bilan mensuel de leur activité. En cas de problème elles sont également dans l'obligation de nous informer sous 24 heures.

L.VERNAY : a-t-on des éléments sur les modalités de stockage ?

GRAND LYON : oui, ceci est demandé.

A.PERRISSIN : peut on intégrer dans la géo localisation de l'étude BURGEAP les éléments recueillis dans le cadre de l'étude menée par le GRAND Lyon sur la ZI de Meyzieu ?

B.MENNESSIER : oui ; c'est prévu avec les services du Grand Lyon.

GRAND LYON : sur les 20 établissements diagnostiqués à ce jour, 2 établissements utilisent des substances dangereuses.

A.PERRISSIN : dans les pistes d'actions, il ne faudra pas oublier les pollutions accidentelles.

P.MARZIN : il serait intéressant de suivre les résultats des actions qui seront préconisées quelques années plus tard.

P .COSTE : il faudrait procéder à des mesures de ces substances au niveau même des captages d'eau potable.

En conclusion, le GRAND LYON présentera fin 2012 l'ensemble des résultats de ce travail.

PROCHAINE RÉUNION

NON FIXEE

Pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE :

www.sage-est-lyonnais.fr

PJ : 1 annexe

EVALUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES EAUX - Grille d'évaluation

20/10/2011

Paramètre		Coefficient			
		0	1	2	3
Quantités de produits présents susceptibles de contenir des SD	A	Aucun	Faibles Quelques kg ou litres	Moyens Equivalent à 2 palettes	Elevés
Mode de stockage des produits susceptibles de contenir des SD	B		En intérieur sur rétention	En intérieur sur surface imperméable	En extérieur
Quantités de déchets produits susceptibles de contenir des SD	C	Aucun	Faibles Quelques kg / mois	Moyens Equivalent à une benne de 800 litres / mois	Elevés
Mode de stockage des déchets susceptibles de contenir des SD	D	En intérieur sur rétention	En intérieur sur surface imperméable	En extérieur sous abri	En extérieur sans abri
Volumes de rejets liquides susceptibles de contenir des SD	E	Aucun	Faibles Quelques litres / mois	Moyens Quelques litres / semaine	Elevés
Exutoire des rejets liquides susceptibles de contenir des SD	F		Station d'épuration	Assainissement autonome	Puits perdu ou eaux superficielles
Si exutoire ≠ STEP, y a-t-il un prétraitement des eaux susceptibles de contenir des SD avant rejet ?	G		OUI		NON

Si exutoire = STEP : G = 1

$$\text{Total} = (A \times B) + (C \times D) + (E \times F \times G)$$

Si Total ≤ 7 :
RISQUE FAIBLE

Si 8 ≤ Total ≤ 13 :
RISQUE MOYEN

Si Total ≥ 14 :
RISQUE ELEVE